

Saint-Nazaire, le 07 mai 2024

La Principale-Adjointe,  
Aux parents d'élèves de 4<sup>ème</sup>

OBJET ASSR1 – Attestation Scolaire de Sécurité Routière Niveau 1

Madame, Monsieur,

Tous les élèves des classes de 5<sup>ème</sup> passent l'ASSR 1 au collège. Cette attestation constitue la partie théorique du brevet de sécurité routière (BSR) correspondant à la catégorie AM du permis de conduire. Elle est obligatoire pour s'inscrire à la formation pratique du BSR.

Il a été constaté que **certains élèves de 4<sup>ème</sup>** ne possédaient pas cette attestation. Ainsi, le collège propose une session exceptionnelle **le jeudi 6 juin à 13h25** en salle multimédia.

Il est possible pour les élèves de se préparer en autonomie depuis le site grand public ASSR.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

La Principale Adjointe

Collège Anita CONTI  
23, Av. Pierre de Coubertin  
44600 SAINT-NAZAIRE

Tél : 02 44 07 30 30

Mél : [ce.0442759K@ac-nantes.fr](mailto:ce.0442759K@ac-nantes.fr)

Site : <http://aconti.e-lyco.fr>

Affaire suivie par  
Anne REICHEL  
Principale Adjointe

